

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_07_63

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Nombre de conseillers
présents : 18

Nombre de votants : 24

Date de convocation du conseil : 5 juillet 2024

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. FRETIER Philippe
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Désaffectation d'un
chemin rural, dans le cadre
d'un projet agrivoltaïque

Secrétaire de séance : Madame PIVETEAU Béatrice

Monsieur le Maire informe que le chemin rural traversant le projet agrivoltaïque situé « Chez Pailloux », sur Saint-Amant, au droit des parcelles n° 294 D 286, 283, 282, 250, 251, 247, n'est ni utilisé, ni entretenu, ni utilisé comme voie de passage par le public.

Par conséquent, il propose au conseil municipal de désaffecter ce chemin.

Il précise qu'une enquête publique sera organisée après le passage d'un géomètre en vue de procéder à son aliénation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de désaffecter le chemin rural sur l'emprise du projet agrivoltaïque situé « Chez Pailloux » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 10 juillet 2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 11/07/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN